

Règlement intérieur

- Eteindre votre portable, en limiter au maximum l'usage pendant les pauses.
- Respect de l'utilisation des locaux mis à votre disposition.
- Le respect du travail de groupe : être présent pour toutes les séances de travail.
- Respecter les horaires des séances en prévoyant une arrivée de 15 min avant le début de chaque cours.
- Le « secret » du groupe : les problèmes ou difficultés de vies évoquées par un participant ne doivent pas sortir du cadre du groupe.
- Non jugement et respect : chacun a ses qualités et ses difficultés. Il est accepté et respecté.
- Toute personne s'inscrivant à un module est soumis à ce règlement, il sera signé est renvoyé avec le dossier d'inscription.
- Le montant restant de la formation doit être réglé à la première journée du module
- possibilité de prises en charge pour certaines des formations selon les organismes.
- possibilité de déduction de la formation (impôt société voir avec votre comptable)
- En cas d'annulation d'un module du formateur (accident, maladie, imprévu exceptionnel...) ou d'un nombre insuffisant d'inscrits les sommes versées ne seront pas encaissées et la formation reportée
- En cas d'absence du stagiaire le jour de la formation les arrhes versées ne seront pas remboursé (sauf cas de force majeure présentation de justificatif médical)
- Les modules ont lieux de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 pauses comprises, soit 7 h 00 par jour de formation.
- Photo et enregistrement sonores ou vidéo est autorisé avec l'accord du formateur.
- Chaque stagiaire doit avoir une assurance en responsabilité civile couvrant les risques et dommages qu'il pourrait occasionner aux autres personnes et aux installations des locaux qui nous accueillent

Nom du stagiaire

Signature précédée de la mention «lu et approuvé »